

# Plages sous haute surveillance



*La directive européenne de 2006 impose aux collectivités de tout mettre en œuvre pour préserver la qualité de leurs eaux de baignade. Explications avec Robert Le Gentil, chargé d'intervention littoral à l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.*

La directive du 15 février 2006 qui remplace un texte de 1976 fixe de nouvelles règles d'évaluation et de surveillance de la qualité de ces eaux. L'objectif : tendre vers plus d'exigences et garantir la santé des baigneurs. "Elle fait notamment évoluer les règles de classement de la qualité des eaux de baignade en quatre catégories – excellente, bonne, suffisante ou insuffisante. Elle introduit également des principes de gestion préventive des risques de pollution via la réalisation de profil de vulnérabilité des plages ou profil de baignade, mais aussi d'information aux usagers", précise Robert Le Gentil. Ces nouvelles normes qui entreront en vigueur en 2013 ont pour objectif de parvenir à des eaux de qualité au moins suffisante dans toute l'Union européenne en 2015.

## Un profil en trois phases

Sur ce point, la réalisation des profils de baignade ou profil de vulnérabilité des plages va notamment permettre aux collectivités de comprendre les risques de pollutions. "La méthode de travail consiste à dresser un état des lieux, à établir un diagnostic et à définir un plan de gestion. L'idée est d'abord de recenser toutes les sources potentielles de pollution puis de les hiérarchiser." Le profil de baignade s'appuie donc sur une description physique de la plage, la fréquentation, l'historique de la qualité de l'eau durant la période d'ouverture de la baignade, via les suivis réalisés par l'Agence régionale de santé (ARS) – et un inventaire des sources potentielles de contaminations. Au final, les profils se répartissent en trois grands types.

## De multiples causes

Les causes de pollution sont parfois bien identifiées et liées à des problèmes d'assainissement, ou à des rejets polluants via les réseaux pluviaux. Mais elles peuvent être aussi très diffuses et complexes à déterminer. "Il faut en effet tout examiner : l'état du réseau d'eaux pluviales, l'assainissement non collectif, la présence d'un poste de refoulement à proximité, d'une zone de camping-car dépourvue de point de traitement des eaux usées..." Le regard peut aussi être porté sur un poste de mouillage, la présence des chiens, des chevaux, parfois des oiseaux. La

pluviométrie, l'ensoleillement, la direction et la force du vent sont également pris en compte. Une fois toutes les sources identifiées, il reste à les hiérarchiser, puis, à mettre en place un plan d'action pour préserver la qualité des eaux de baignade ou la restaurer le cas échéant. Certaines causes de pollution particulièrement complexes peuvent nécessiter d'intervenir à l'échelle des bassins versants.

## **Un outil d'anticipation des risques**

Grâce aux profils de baignade, une collectivité connaît désormais les conditions, en particulier météorologiques, susceptibles d'augmenter le risque de dégradation de la plage. "Elle a dorénavant les clés pour comprendre qu'à partir d'un certain niveau de précipitations, le risque de pollution devient conséquent. Plutôt que d'attendre les analyses effectuées par l'ARS, elle a la possibilité de fermer la zone de façon préventive. Bien sûr, cela ne doit en aucun cas la dispenser de réaliser les travaux nécessaires pour éviter ces pollutions !" D'autant qu'elle sait désormais où faire porter son effort pour retrouver la bonne qualité de ses eaux.

## **Les zones de pêche à pied aussi**

Sur certains sites, une problématique pêche à pied vient s'ajouter à celle de la baignade. Les principes du profil ont alors été étendus aux zones de pêche à pied, par définition accessibles toute l'année, de façon à protéger aussi les consommateurs de coquillages. Cette contrainte supplémentaire impose que les eaux soient de qualité suffisante 365 jours sur 365 et non plus seulement lors de la période de baignade, du 15 juin au 15 septembre. Certaines collectivités ont pu bénéficier de l'aide méthodologique et du soutien financier de l'Agence de l'eau. Sur les 74 plages suivies en Loire-Atlantique, elle a en effet subventionné, à hauteur de 50 %, 23 profils dont 9 portent aussi une problématique pêche à pied. "Notre priorité est d'arriver à une reconquête de la qualité de l'eau, nous nous sommes donc attachés à subventionner en priorité les plages où la qualité était la moins satisfaisante", précise Robert Le Gentil.

## **Des profils à réactualiser**

Les collectivités qui avaient jusqu'au 1er février 2011 pour réaliser les profils de baignade, n'ont pas toutes respecté le délai : si 85 % des profils ont été transmis au préfet et examinés par l'ARS, 15 % sont encore en phase finale de validation. "Il était important de se redonner une politique ambitieuse, ajoute Robert Le Gentil. Les profils de baignade vont permettre de redynamiser une politique de préservation de la qualité des eaux de baignade un peu endormie : depuis 2003, nous n'observons en effet plus d'améliorations significatives. Nous aurons désormais une vue identique de toutes les plages d'un même département." En fonction de l'état de la qualité de l'eau, les profils devront toutefois être réactualisés tous les deux, trois ou quatre ans. "En étant plus exigeant, on réduit aussi le risque sur la santé des baigneurs et des consommateurs de coquillages." D'autant plus que la directive impose également une obligation d'information du public.

Thierry Vigile, responsable du pôle eau, Communauté de communes de Pornic

## **“La mutualisation facilite la discussion”**



À la différence de bien des collectivités, la Communauté de communes de Pornic et le Sivom de la Côte de Jade ont mutualisé leurs moyens pour réaliser dans les temps les profils de baignade.

### ***Quelle expérience aviez-vous du suivi de la qualité des eaux de baignade ?***

La Ville de Pornic pour laquelle je travaillais à temps plein jusqu'en 2010, avait déjà planché sur des ébauches de profil de plage. Depuis l'été 2003, nous avons mis en place sur trois des douze plages suivies par la Ddass – en charge des contrôles réglementaires à l'époque – un prélèvement tous les deux jours de façon à connaître en continu la qualité des eaux de baignade. Nous avons donc déjà une vision de ce qu'était un profil de plage et nous savions également comment identifier les sources de pollution pouvant générer un déclassement des plages. Depuis 2010, je partage mon temps entre la Communauté de communes de Pornic, la Ville de Pornic et la direction du Sivom de la Côte de Jade : il a alors semblé intéressant que je puisse gérer ces profils de plage à l'échelle des six communes du territoire qui ont une façade littorale.

### ***On peut donc parler de mutualisation des moyens ?***

Il s'agit plutôt d'une mutualisation de compétences ! Sur le territoire, trois structures géraient déjà l'assainissement, principal risque de dégradation des eaux de baignade : la Ville de Pornic, le Sivom de la baie de Bourgneuf sur Les Moutiers et La Bernerie, et le Sivom de la Côte de Jade sur Saint-Michel-Chef-Chef, La Plaine-sur-Mer et Préfailles. Il était donc relativement aisé de réunir les différents interlocuteurs. Nous avons ainsi pu mener une démarche homogène sur l'ensemble des six communes et respecter l'échéance de février 2011.

### ***Qu'induit cette nouvelle directive pour une collectivité ?***

Le plus difficile a été de faire accepter que l'on peut désormais fermer une plage de manière préventive pour assurer la santé des baigneurs. Or, c'est l'atout économique, l'image de marque de la station balnéaire, qui peut être terni. D'un autre côté, la commune n'attend plus d'être déclassée pour agir sur les sources de pollution, elle peut intervenir en amont. À ce titre, le plan de gestion permet une réactivité importante car le temps de réalisation des travaux peut être plus long que les neuf mois de l'intersaison.

### ***Quelle est la situation des eaux de baignade sur le territoire ?***

Les 29 plages réparties sur les six communes ont dans leur majorité des profils de type 1 et 2. Une minorité est en profil de type 3. Nous connaissons désormais toutes les sources de pollution possibles : le premier facteur de risques est le réseau d'assainissement mais nous avons aussi découvert que les eaux pluviales étaient une source ponctuelle de pollution.

### ***Quel bilan tirez-vous de ce travail en commun ?***

Auparavant, chacun réfléchissait en fonction de ses propres problématiques. Or, pour éviter une dégradation du milieu, il faut avoir une vision globale et non plus structurelle. C'est un changement de logique. On s'est aussi interrogé sur la gestion patrimoniale du réseau : parallèlement à son extension liée à l'urbanisation, il faut aussi se préoccuper de sa capacité à faire transiter les eaux qui lui arrivent et de son intégrité physique. Le fait de travailler toujours avec les mêmes personnes au niveau communal, syndical et communautaire permet aussi de garder un lien en cas de difficultés et d'agir plus vite. La mutualisation facilite également la discussion !

### ***Où en êtes-vous à présent ?***

Nous avons bâti un programme de travaux sur sept ans. Le gros du chantier va concerner le réseau d'assainissement : sur le Sivom de la Côte de Jade, 11 millions d'euros vont être consacrés à la station d'épuration et 11 autres millions aux réseaux – réhabilitation, extension, fiabilisation et sécurisation du réseau de transfert. Les premiers travaux commenceront à l'automne 2012.

Outils de communication SAGE

## **Du bon et du très, très bon !**



anglées – zones humides, gestion de l'eau et urbanisme, eau et agriculture... –, et en illustrations, schémas et cartes.

Le SAGE remercie donc tous ceux qui ont pris le temps de répondre et promet de se pencher sans tarder sur les nouveaux besoins exprimés à travers cette enquête.

Inventaires zones humides

## Le temps de la prise en compte

*Maintenant que les inventaires zones humides sont engagés partout et, pour beaucoup, en passe d'aboutir, le SAGE Estuaire de la Loire met en place un groupe de travail sur le sujet. Objectif : aider les communes à intégrer au mieux ces inventaires dans leur PLU.*

La réalisation d'inventaires zones humides à l'échelle parcellaire avant septembre 2012 est l'une des principales prescriptions du SAGE Estuaire de la Loire – voir [Au fil de l'eau n° 1](#). Le premier intérêt de la démarche est bien sûr de connaître avec plus de précision l'ensemble des zones humides du territoire. Mais il s'agit aussi et surtout de pouvoir les entretenir et les protéger plus efficacement, notamment en les prenant en compte dans les PLU. Pour faciliter cette intégration, le SAGE met actuellement en place un groupe de travail qui regroupe les services de l'État, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, une "petite" mairie et les principaux EPCI du territoire (Nantes Métropole, Carene, Cap Atlantique). Ces derniers seront représentés par un technicien eau et un urbaniste : les deux univers sont en effet assez différents et il est important que tous apprennent à parler un langage commun... L'objectif est d'apporter sous quelques mois aux collectivités des recommandations pragmatiques et opérationnelles, et une boîte à outils avec notamment des exemples de rédaction d'articles de PLU. Avec comme autre enjeu important d'homogénéiser les approches sur l'ensemble du territoire.

16 mai 2012

Erdre et Gesvres

## Des réunions publiques pour sensibiliser



*La Communauté de communes Erdre et Gesvres (CCEG) a choisi d'organiser des réunions publiques afin de sensibiliser les riverains sur les dispositions prises pour l'entretien et la restauration des cours d'eau dans le cadre du contrat territorial en cours.*

“Il n'est pas forcément facile pour tout le monde de comprendre comment et pourquoi nous entamons des travaux de restauration. Il est également important de montrer que ce programme est réfléchi à l'échelle du bassin versant. De plus, localement, 90 % des cours d'eau sont privés. Avant la déclaration d'intérêt général, nous avons pensé qu'il fallait faire de la pédagogie”, explique Arnaud Mevel, technicien milieux aquatiques à la CCEG. Trois réunions ont donc été programmées, le 12 mars à Saint-Mars-du-Désert, le 19 à Sucé-sur-Erdre et le 21 à Nantes. Au menu : rappels géographiques sur le bassin versant et les marais de l'Erdre, enjeux locaux – classement Natura 2000, espèces présentes... – et dysfonctionnements, notamment imperméabilisation, drainage, espèces envahissantes, déprise agricole, manque d'entretien... Les travaux étaient ensuite présentés : type, passage, financement... Avant une séance de questions-réponses.

Au-delà des partenaires, tous les riverains et plus largement les personnes intéressées ont été conviées, le plus souvent par voie d'affichage. “Nous avons eu une quarantaine de participants à chaque réunion, confirme Arnaud Mevel. C'est satisfaisant, d'autant qu'il est difficile de mobiliser les gens en soirée... Mais cela fait peu de monde parmi les quelque 5 000 propriétaires du bassin.” Le technicien juge toutefois l'expérience concluante : “Cela nécessite beaucoup de travail, mais le public ont bien perçu les enjeux. Les gens pensaient généralement que l'approche était juste hydrologique et découvrent que les choses sont beaucoup plus complexes. Dans l'ensemble, les questions sont intéressantes.” Les réunions ont également permis de faire passer un message : “Nous sommes à la disposition des propriétaires pour les écouter et les conseiller. Nous allons intervenir pour eux et nous substituer à ceux qui sont défaillants. Mais s'ils préfèrent intervenir eux-mêmes, nous sommes là pour les aider et pour éviter les mauvaises pratiques.”

Désormais, le programme aborde la phase de l'enquête publique. Il va être présenté dans chaque municipalité. Chaque riverain sera également contacté pour la mise en œuvre effective des travaux à l'horizon 2013.